

LA MINISTRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE

LE SECRÉTAIRE D'ÉTAT CHARGÉ DU
NUMÉRIQUE

Paris, le 11 FEV. 2020

Madame la Présidente,

La lutte contre le réchauffement climatique et l'érosion de la biodiversité constituent deux des plus grands défis du XXIème siècle. Le Président de la République en a fait une de ses priorités. Pour résoudre ces défis systémiques et multifactoriels, nous nous devons de mobiliser tous les leviers possibles.

Par sa capacité à transformer nos modes de production et de consommation, le numérique fait partie de ces leviers. Une convergence entre transition écologique et transformation numérique est ainsi utile et nécessaire. Nous sommes convaincus que la France peut devenir la figure de proue internationale d'un numérique responsable, c'est-à-dire durable et au service de la transition écologique et solidaire.

Le Conseil national du numérique a su, au cours de précédents travaux, fournir de précieux éclairages sur le numérique et l'environnement, que ce soit dans l'appel à engagement « Pour une convergence des transitions écologique et numérique » de novembre 2015 ou dans le livre blanc « Numérique et environnement - Faire de la transition numérique un accélérateur de la transition écologique », de mars 2018.

Nous souhaitons donc que vous poursuiviez et approfondissiez cette réflexion en proposant, en collaboration avec le Haut Conseil pour le Climat et en co-construction avec les différents acteurs concernés et engagés, une feuille de route sur le numérique et l'environnement. Celle-ci devra être conçue dans une double articulation avec la nouvelle donne européenne sur l'environnement préparée par la Commission européenne et l'Agenda 2030 sur les objectifs de développement durable fixé par l'Organisation des Nations Unies.

Vous consulterez les parties prenantes sur les chantiers suivants en veillant à ce que la formation, l'enseignement, la recherche et le développement de l'innovation concourent à la réalisation des objectifs proposés :

- un numérique plus sobre et soucieux de son impact écologique ;
- un numérique au service de la transition écologique et solidaire.

Ces deux chantiers devront être traités en vue d'enrichir le débat public, de mobiliser les écosystèmes autour d'objectifs communs, de concevoir et agréger des outils et initiatives concourant à la réalisation d'un numérique responsable.

./.

Madame Salwa TOKO
Présidente du Conseil national du numérique
6, rue Louise Weiss
75013 PARIS

D'une part, afin d'encourager un numérique plus sobre et dans le cadre de l'objectif fixé par l'Accord de Paris de contenir le réchauffement climatique, vous pourrez proposer une initiative concertée avec les différents acteurs du numérique. Cette mobilisation pourra associer des producteurs et des consommateurs de biens et services numériques (entreprises, administrations, particuliers) afin qu'ils adoptent des outils et des usages plus responsables. Par ailleurs, vous pourrez réfléchir aux leviers à activer pour développer des filières numériques plus responsables et notamment :

- les chantiers normatifs et législatifs ainsi que la création de labels qui serviraient à contraindre les pratiques néfastes mais aussi à valoriser les acteurs vertueux ;
- le chantier de l'exemplarité de l'administration considérant l'intégration de clauses d'exemplarité écologique dans la commande publique ou encore la prise en compte des critères environnementaux dans les financements publics ;
- le chantier de l'accompagnement de la transition écologique des usages numériques des entreprises tel que le développement des méthodologies d'évaluation de l'impact écologique, le soutien au développement des *GreenTech* et *LowTech* en France.

D'autre part, pour mettre le numérique au service de la transition écologique et solidaire, vous étudierez la mobilisation de trois leviers :

- l'intelligence artificielle (IA) pouvant devenir un puissant auxiliaire au service de l'environnement, vous veillerez à émettre des propositions pour une IA écologique et au service de l'environnement, dans la continuité du rapport du député Cédric Villani intitulé « *Donner un sens à l'intelligence artificielle* » et de l'étude du Pôle Interministériel de Prospective et d'Anticipation des Mutations Économiques portant sur l'état de l'art et les perspectives pour la France concernant l'IA ;
- en outre, nous souhaitons que vous poursuiviez et approfondissiez la réflexion sur la valorisation et le partage des données qui pourront être mises au service de l'environnement et des activités liées à celui-ci. Les données environnementales jouent en effet un rôle particulièrement crucial, tant pour la compréhension des crises que nous traversons que pour l'élaboration des réponses adéquates. Produites par des acteurs divers, ces informations sur notre environnement sont de natures, d'échelles et de statuts juridiques différents. Libérer ces données constitue un impératif. Le récent rapport de l'OCDE sur le financement de la biodiversité a également identifié des déficits fondamentaux en matière de données et d'indicateurs qu'il importe de combler pour pouvoir suivre efficacement à la fois les pressions exercées sur la biodiversité et les actions nécessaires et mises en œuvre pour y remédier¹. Ainsi, à l'aune de ces rapports, vous étudierez le statut spécifique des données d'intérêt général environnementales et formulerez des recommandations pour une production de qualité et un accès facilité à celles-ci ;

¹ OCDE, *Financer la biodiversité - Agir pour l'économie et les entreprises*, rapport préparé pour la réunion des ministres de l'Environnement du G7, les 5 et 6 mai 2019 : <https://www.oecd.org/environment/resources/biodiversity/Rapport-G7-financer-la-biodiversite-agir-pour-l%27economie-et%20les-entreprises.pdf>

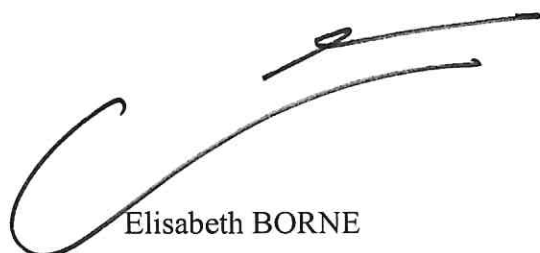
- enfin, vous pourrez réfléchir aux opportunités de mobilisation (et aux possibilités de responsabilisation) de l'écosystème des acteurs du numérique et start-ups françaises notamment celles engagées dans la dynamique Tech4Good, qu'elles œuvrent directement ou non à la transition écologique. Dans la même perspective, un travail de réflexion devra être aussi mené sur l'amélioration des pratiques et des usages des consommateurs.

Pour réaliser cette feuille de route pour un numérique vert et responsable, vous pourrez notamment travailler en étroite collaboration avec le Haut Conseil pour le Climat et vous appuyer sur l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse (ARCEP), l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), l'Office français de la Biodiversité (OFB), le Commissariat général au développement durable (CGDD), la Direction interministérielle du numérique (DINUM), le Centre d'étude et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA), France Stratégie. Enfin, vous pourrez vous appuyer sur le Conseil Général de l'Economie (CGE) qui a récemment produit une analyse sur ce sujet ainsi que sur la Direction générale des entreprises (DGE).

Vous pourrez également vous appuyer sur l'expertise des auteurs du livre blanc précité, des parlementaires engagés sur les questions de numérique et d'écologie ou encore d'experts et de citoyens engagés. Vous pourrez également compter sur l'aide des services de l'Ambassade de France en Allemagne pour vous renseigner sur la constitution d'une feuille de route allemande sur le numérique et l'environnement et sur la possibilité de présenter à la Commission européenne un travail concerté du couple franco-allemand sur le sujet.

La feuille de route devra nourrir les propositions pour le Pacte vert pour l'Europe et devra donc être remise pour mai 2020 en amont de la présentation de la stratégie de la Commission européenne abordant les défis des transitions écologique et numérique attendue.

Nous vous prions de croire, Madame la Présidente, à l'assurance de notre considération distinguée.



Elisabeth BORNE



Cédric O